



CENTRE D'INITIATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Quartier Ouaga 2000, Immeuble « Maison des Associations »

01 BP 6905 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : 50 37 55 37 Email : cidd.burkina@gmail.com

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : ORIGINE, CONTENU DU CONCEPT ET IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES¹

1. INTRODUCTION

Le développement durable est un thème très utilisé de nos jours sans que l'on se préoccupe véritablement d'en connaître la signification exacte. L'on peut dire qu'il s'agit vraiment d'un thème très en vogue, évoqué dans tous les milieux. La tenue de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20 dont on parle actuellement et à profusion dans la presse nationale et internationale en est une illustration. L'on pourrait se poser la question de savoir comment en est-on arrivé à une telle situation où une expression semble faire l'unanimité à l'échelle mondiale.

Dans les paragraphes ci-dessous, nous allons tenter de mieux faire comprendre ce concept en rappelant d'abord son origine, en donnant sa définition officielle, en exposant ses implications socio-économiques et en proposant quelques approches pratiques pour sa mise en œuvre.

Traiter de façon complète la question du développement durable dépasse le cadre d'une simple conférence. Si bien que nous avons choisi de nous en tenir à l'essentiel pour que le grand public puisse se familiariser avec ce concept très employé actuellement mais qu'il faut bien comprendre pour pouvoir bien s'en servir.

¹ Communication présentée par Issa Martin BIKIENGA à l'occasion de la Conférence du CIDD en préparation à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable RIO+20 prévue du 20 au 22 juin 2012 à Rio de Janeiro, Brésil.

2. ORIGINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est né d'une triple prise de conscience :

1. **Les dangers que nos modes de vie font peser sur la planète** : ces dangers existent depuis de nombreuses années. Un rapport publié par l'ONU en mars 2005 intitulé « Evaluation des écosystèmes pour le millénaire – Millenium Assessment, Strengthening Capacity to Manage Ecosystems Sustainability for Human Well-Being » conclut que 60% des écosystèmes permettant la vie sur Terre ont été dégradés. Selon toute probabilité, l'émission de gaz à effet de serre augmentera d'un bon tiers entre 1996 et 2020. En outre, l'UICN prévoit l'extinction d'une espèce de mammifère sur quatre dans les prochaines décennies.
2. **La persistance des inégalités entre les hommes** : ces inégalités existent depuis toujours, et ce qui est plus grave, elles se sont même exacerbées. Selon le Rapport mondial sur le développement humain publié en 2004, l'indice de développement humain enregistre la dégradation de la situation socio-économique de vingt et un pays, alors que les inégalités entre pays riches et pays pauvres, mais aussi à l'intérieur de chaque pays, se creusent.
3. **L'inquiétude concernant la poursuite de la croissance économique** : les successions de chocs boursiers, la croissance économique non créatrice d'emplois et la régulation des progrès scientifiques exclusivement par les lois du marché soulèvent de nombreuses inquiétudes. Face à notre mode de vie actuel, des points de vue très divergents, variant entre le déni de réalité et le catastrophisme sont apparus au grand jour : dénonciations, constats de découragement, cris d'espoir, appels à la mobilisation et à la responsabilisation, etc.

Vu la gravité de la situation, il était devenu urgent de trouver un autre mode de développement, c'est-à-dire, un développement durable. Le développement durable s'impose alors comme un concept opératoire devant permettre d'informer les opinions et guider l'action politique. Adeptes comme détracteurs cherchent à fournir des rapports, des indicateurs, des observatoires et des modes d'emploi pour une « bonne gouvernance » et de codes de bonne

conduite. Dans cette foulée naissent alors des lois, des conventions, des décrets. Des ouvrages entiers passent en revue les problèmes d'environnement globaux et tous les aspects possibles de la vie en société, sans arriver à en donner une vision unifiée. Le développement durable prend la forme d'un empilement de problèmes pour que des spécialistes attirés puissent formuler des diagnostics et des solutions.

A l'analyse, le développement durable, plus qu'une solution, s'avère être d'abord et avant tout, l'expression d'un problème – l'intrication de crises économiques, sociales et environnementales – et de la difficulté à y faire face.

Au niveau international, le cadrage historique du développement durable se présente comme suit :

1950 : l'UICN publie le premier rapport sur l'état de l'environnement cherchant à concilier économie et écologie.

Années soixante : développement des premiers Accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Il s'agit de conventions ou de protocoles contraignants adoptés par les Nations Unies pour faire face aux atteintes à l'environnement : préservation de la faune, de la flore, des oiseaux, de l'air, etc.

1972 :

- Le Club de Rome, dans un ouvrage intitulé « Halte à la croissance ? », dénonce les dangers d'une croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources (énergie, eau, sol), de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels. Croissance économique et protection de l'environnement sont perçues comme antinomiques.
- La Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, à Stockholm, aboutit à la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ), complémentaire du PNUD. Le concept d'écodéveloppement impose alors l'idée d'un développement qui ne soit pas seulement guidé par des considérations économiques, mais aussi par des exigences sociales et écologiques.

1972-1992 : développement d'une seconde génération d'AME multisectoriels et globaux: convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Washington, 1973), convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1978), convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination (1989).

1980 : dans son rapport sur la Stratégie mondiale de la conservation, l'UICN propose l'expression « sustainable development » ; qui sera traduite en français par « développement soutenable », « développement durable », « développement viable ».

1987 : dans son rapport intitulé « Notre avenir à tous », la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite « commission Bruntland » (du nom de Madame Gro Harlem Bruntland, qui la préside), consacre l'expression « sustainable development » en la définissant comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

1990 : création du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), chargé de fournir des ressources financières supplémentaires pour traiter les questions environnementales mondiales des pays en développement et des économies en transition.

1992 :

- Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ou premier sommet de la planète Terre, à Rio de Janeiro. (1) Adoption de la Déclaration de principes relatifs aux forêts et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. (2) Adoption de la Convention-Cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. (3) Adoption de l'Agenda 21.
- Création par l'assemblée générale des Nations unies de la Commission du développement durable, chargée de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21.

1992-2001 : la conférence de Rio facilite la mise en place de nouveaux AME mondiaux – notamment ceux relatifs aux stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs en 1995, l'accord sur la procédure d'information et consentements préalables (PIC) relatif aux produits chimiques dangereux en 1998, la Convention sur les polluants organiques persistants (POP) en 2001.

1993 : Conférence mondiale sur les droits de l'Homme, à Vienne. Elle insiste sur le droit des populations à un environnement sain et au développement.

1994 :

- Adoption de la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique.
- Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), au Caire. Parmi les objectifs fixés : l'accès universel à la planification familiale d'ici à 2015, l'intégration des problèmes d'environnement dans les politiques visant à un développement durable, le renforcement de l'autonomie des femmes, la prise en compte des facteurs socio-démographiques dans les politiques environnementales.

1995 :

- Sommet mondial sur le développement social, à Copenhague : adoption de la Déclaration sur le développement social visant à faire face, dans tous les pays, à la pauvreté, au chômage et à la désintégration sociale.
- Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Pékin : engagement de la communauté internationale au service de la promotion des femmes.

1996 :

- Deuxième Conférence sur les établissements humains, à Istanbul, dite « Habitat II » ou « Sommet des villes » : adoption de la Déclaration d'Istanbul, qui reconnaît le droit au logement comme partie intégrante des droits de l'Homme et insiste sur la nécessité d'un accès de tous aux systèmes nécessaires à une vie

saine (eau potable, assainissement, évacuation des déchets, éducation, transports et autres infrastructures urbaines).

- Sommet mondial de l'alimentation : réaffirmation du droit de chaque être à une nourriture adéquate et à être à l'abri de la faim. Engagement des Etats à éradiquer la faim dans le monde d'ici à 2015.

1997 :

- Deuxième Sommet de la planète Terre, à New York ou « Rio + 5 » pour faire le point des engagements pris à Rio de Janeiro en 1992. Constat du désaccord entre l'Union européenne et les Etats-Unis sur la réduction des gaz à effet de serre.
- Troisième Conférence des parties à la Convention sur le climat (COP 3), à Kyoto. Adoption du « Protocole de Kyoto » engageant 38 pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

2000 :

- adoption du protocole de Carthagène sur la biosécurité qui permet aux Etats importateurs de manifester leur volonté d'accepter ou non les importations de produits agricoles contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM).
- Sommet du millénaire, à New York. Adoption de la Déclaration du millénaire, dans laquelle sont réaffirmés les « Objectifs internationaux pour le développement » (OID), issus des principales conférences des années 90.

2002 :

- Conférence sur le financement du développement, à Monterrey.
- Conférence des Nations-Unies sur le développement durable, à Johannesburg.

2004 : première Conférence mondiale sur les énergies renouvelables, à Bonn.

Etc.

3. CONTENU DU CONCEPT

Pendant de nombreuses années, les hommes ont toujours considéré que la croissance économique pouvait se poursuivre sans limite. Jusqu'en 1962 peu de gens se souciaient de l'environnement. On pensait que le progrès nous apporterait forcément une vie meilleure. Il a fallu qu'en 1972 un groupe de réflexion international, à la demande du Club de Rome, rédige un rapport alarmiste sur les limites de la croissance économique. Ce rapport intitulé « *Halte à la croissance* » mettait en lumière les dangers d'une croissance permanente du nombre d'habitants et de la production économique. Ces dangers sont l'épuisement des ressources, la pollution et la surexploitation de la nature.

C'est en 1987, suite à la parution de son rapport intitulé « *Notre avenir à tous* » de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (Cmed), connue aussi sous le nom de Commission Brundtland du nom de son président, qu'il a été donné contenu précis à la notion de *développement durable*, qui au préalable a fait l'objet de multiples définitions. Le développement durable a été alors défini comme suit : « *le développement durable est un type de développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs* ». Trois dimensions sont prises en considération dans cette définition:

- La durée du développement ;
- L'équité sociale entre les générations et à l'intérieur des générations ;
- Le respect des systèmes naturels qui nous font vivre.

En 1992 s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ou premier Sommet de la planète Terre. On y a discuté des questions relatives aux changements climatiques, à la diversité biologique, aux forêts et à la désertification. Le sommet de Rio a tiré des conclusions selon lesquelles, pour respecter les droits des générations futures, toute politique de développement doit intégrer les composantes économiques, sociales et environnementales. A ces trois « piliers » du

développement durable s'ajouteront par la suite la composante culturelle, la gouvernance, etc.

Après cette définition, nous allons examiner les enjeux et les objectifs du développement durable.

Les enjeux du développement durable sont nombreux, apparaissent à tous les niveaux et touchent pratiquement tous les volets de la société. Les principaux défis sont les suivants :

- La nécessité de rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques, en intégrant des obligations de respect de l'environnement et des normes sociales dans le mécanisme des marchés financiers ;
- La nécessité de substituer les spéculations boursières rapides par des projets économiques viables et équitables à long terme. Ainsi, mettre l'homme au cœur de l'économie est une priorité ;
- La nécessité d'instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales. Les décisions politiques sont trop souvent encore calculées à court terme, pour répondre à des intérêts économiques particuliers sans tenir compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population ;
- L'Etat n'est pas le seul responsable du développement durable. Il faut une implication de tous les groupes socio-économiques et de tous les acteurs de la société : entreprises privées, publiques, associations, ONG, syndicats, citoyens, etc.
- La nécessité de rééquilibrer les forces économiques entre les pays du Sud et du Nord. Les pays en développement croulent sous le poids de la dette et sont freinés dans leurs efforts d'amélioration de l'éducation, de la santé et de protection de l'environnement.

Comme sus-mentionné, le développement durable repose sur trois piliers, à savoir le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement. Schématiquement, ces trois piliers renvoient aux caractéristiques suivantes que doit avoir le développement :

- Le développement doit être durable ou soutenable : l'être humain doit être au centre des préoccupations économiques, sociales et environnementales ;
- Le développement doit être vivable : il s'agit de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux, c'est-à-dire assurer un cadre de vie acceptable. En d'autres termes, il s'agit de réduire les inégalités entre les pays du Nord et ceux du Sud ;
- Le développement doit être viable : cela signifie que les facteurs économiques et environnementaux doivent être pris en compte ensemble, c'est-à-dire permettre à long terme et de façon autosuffisante une croissance économique basée sur les ressources renouvelables ;
- Le développement doit être équitable : l'objectif est de promouvoir la croissance économique tout en respectant les droits de l'homme, de parvenir à une plus grande équité notamment dans le commerce mondial.

4. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES

Quelles sont maintenant les implications socio-économiques du développement durable ?

Avec la définition ci-dessus donnée du développement durable, c'est une « nouvelle ère de croissance » que la Cmed appelle de ses vœux pour répondre aux besoins humains, avançant même des objectifs chiffrés annuels de 5 à 6% pour les pays développés, et de 3 à 4% pour les pays industrialisés. Il importe par ailleurs que la « qualité » de cette croissance change, d'une part, dans le respect de la « non-exploitation d'autrui » et, d'autre part, grâce à des techniques moins consommatrices d'énergie et de matière. Le progrès technique doit permettre de « produire plus avec moins » et les pouvoirs publics et l'industrie doivent intégrer l'environnement dans leurs décisions économiques. Cette croissance doit aussi être au service d'une conception « élargie » du développement, intégrant les besoins essentiels en ce qui concerne l'alimentation, l'énergie, l'emploi, etc., objectif qui doit être décliné différemment selon les pays concernés, puisque ceux-ci connaissent des

systèmes économiques et sociaux et des conditions écologiques variables. Si certaines populations doivent adapter leur mode de vie pour qu'il soit plus respectueux de l'environnement, d'autres doivent s'efforcer de limiter leur croissance démographique. L'UICN recommande notamment la mise au point de « stratégies nationales de conservation » susceptibles de rapprocher les objectifs de conservation et de développement, tout en gardant à l'esprit que la protection de la nature comporte aussi une obligation morale à l'égard des êtres vivants et des générations futures. La nécessité, d'une part, de recourir au multilatéralisme pour résoudre les problèmes internationaux et, d'autre part, d'instaurer un nouvel ordre économique international – un objectif onusien du milieu des années soixante-dix – est toujours à l'ordre du jour.

En résumé, de nos jours, toutes les politiques et stratégies de développement doivent prendre en compte le développement durable dans toutes ses dimensions.

5. PRATIQUE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable n'est pas une notion abstraite ; il a des liens directs avec la réalité. Les paragraphes ci-dessous tentent d'expliquer comment le développement durable fonctionne dans la pratique. Pour que le développement durable devienne une réalité, certaines conditions doivent être remplies qui seront exposées ci-dessous. Ces conditions relèvent du respect de certaines valeurs comme la solidarité et de certains principes comme la participation, la précaution et la responsabilité.

5.1. Solidarité dans l'espace

Par solidarité dans l'espace, il faut comprendre le partage de ce que nous avons avec ceux qui vivent dans notre environnement immédiat (nos voisins) ou qui vivent dans un environnement éloigné (un autre pays, un autre continent). Cette solidarité est mieux illustrée par ce que l'on appelle le commerce équitable. Le commerce équitable est très souvent présenté comme une

manifestation tangible de progrès sur la voie du développement durable. On lui associe en général l'idée de conditions d'échange plus favorables que celles du commerce conventionnel pour les producteurs du Sud : prix plus élevés, relations contractuelles de plus longue durée, prépaiement des récoltes, prêts à taux réduits, circuits de commercialisation plus courts, comportant moins d'intermédiaires et permettant une proximité voire une identification avec les communautés de producteurs.

Il existe plusieurs formes du commerce équitable, mais la plus moderne et la plus performante est celle de la « labellisation ». Elle consiste à faire entrer les produits visés par le commerce équitable dans les circuits de distribution classiques, en particulier dans les grandes surfaces. Le but poursuivi est de faire entrer le commerce équitable dans l'univers de la consommation de masse. Le label apposé sur les produits, au côté de la marque sous laquelle il est commercialisé, indique que producteurs et importateurs se plient à un certain nombre d'exigences. Les importateurs doivent instaurer des relations contractuelles de longue durée avec les producteurs, prépayer une partie de la récolte, payer au moins le prix plancher établi de façon concertée par les différents acteurs participants, payer une prime liée au caractère équitable du produit, limiter le nombre d'intermédiaires.

5.2. Solidarité dans le temps

La solidarité dans le temps signifie qu'il faut penser aux générations futures. Pour que notre planète existe encore pendant longtemps, nous devons dès aujourd'hui faire attention à notre environnement, réguler nos modes de vie et économiser les ressources naturelles qui nous permettent de vivre. Sur le plan pratique, il s'agit par exemple d'éviter de gaspiller l'eau et l'électricité, de réduire les voyages en avion, de ne pas détruire les habitats des animaux menacés, de jeter moins de déchets, de se déplacer mieux.

Pour prendre un exemple de notre temps en rapport avec le phénomène des changements climatiques, on peut citer les techniques d'atténuation qui permettent de réduire les émissions des gaz à effet de serre qui sont à l'origine des changements climatiques, une menace sérieuse pour notre développement et celui des générations futures. L'atténuation consiste à réduire les émissions

de gaz à effet de serre en modifiant certains comportements de production, de consommation, et par le choix de technologies propres. Au plan technique, cette réduction de gaz à effet de serre comprend des options d'économie d'énergie, d'amélioration du rendement énergétique, de réduction des émissions de dioxyde de carbone associées à la production et à l'utilisation d'énergie, une promotion de l'utilisation des énergies renouvelables, une adoption de saines techniques agricoles, une politique mieux pensée du secteur des transports, etc.

5.3. Une démarche globale

La réussite du développement durable impose une démarche globale et holistique. Pour résoudre un problème de manière efficace et définitive, il faut prendre en compte toutes les dimensions de ce problème. A titre d'exemple, une action que l'on entreprend dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations d'une région, doit à la fois chercher à réduire les inégalités entre elles, promouvoir la solidarité entre elles, protéger l'environnement local, etc. C'est ainsi que les politiques et stratégies de développement, avant qu'elles ne se transforment en projets et programmes de terrain, doivent au préalable et dès leur conception, prendre en compte les trois dimensions du développement durable :

- La durée du développement ;
- L'équité sociale entre les générations et à l'intérieur des générations ;
- Le respect des systèmes naturels qui nous font vivre.

Une telle démarche permet d'éviter des écarts regrettables dans le pilotage des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté ou d'accélération de la croissance.

5.4. Le principe de participation

Le développement durable ne peut exister que si tout le monde participe. Il faut s'informer pour comprendre les menaces qui pèsent sur la planète et

notre avenir, donner son avis pour aider à prendre les bonnes décisions et ensuite agir.

De nos jours, le développement durable ne doit plus demeurer un sujet réservé uniquement aux spécialistes. Il doit sortir du domaine du secret pour être connu de tous. A ce propos, les acteurs du développement, d'une manière générale, doivent faire en sorte que la question du développement durable entre dans le débat public en s'appuyant sur une stratégie de communication bien conçue. Ainsi, l'occasion sera donnée au plus grand nombre, non seulement de mieux comprendre ce concept, mais aussi d'émettre son opinion pour une prise en considération.

5.5. Le principe de précaution

Le principe de précaution appelle à la vigilance. Nous ne devons pas attendre l'irréparable pour agir. Grâce au progrès scientifique, les hommes ont fait d'énormes découvertes. Mais parfois, ils n'ont pas toujours été en mesure de maîtriser toutes les conséquences de ces découvertes. Certaines de ces découvertes ont quelquefois été à l'origine de risques technologiques qui résultent d'activités dangereuses entreprises par l'homme dans sa quête de bien-être. Ces risques proviennent le plus souvent d'activités technologiques mal maîtrisées de l'homme (centrales nucléaires, transport maritime d'hydrocarbures, industrie chimique, exploitation minière) ; ils peuvent avoir des effets dévastateurs sur l'environnement comme en témoignent les marées noires et les explosions d'usines chimiques.

Les accidents technologiques sont d'une particulière gravité pour la santé humaine et l'environnement. Ils consistent en des accidents graves et exceptionnels aux effets imprévisibles sur l'homme et l'environnement. Bien que le Burkina Faso ne soit pas un pays industrialisé, il n'échappe pas aux risques technologiques qui doivent être nécessairement pris en compte. Le transfert d'activités ou de produits dangereux dans les pays en développement (chimiques notamment) au mépris du principe du non transfert des risques, la vétusté des installations industrielles, la faiblesse des mécanismes de contrôle et l'inobservation des mesures de sécurité sont autant de facteurs qui rendent probable la survenance de risques technologiques.

5.6. Le principe de responsabilité

Le principe de responsabilité nous rappelle nos obligations vis-à-vis de notre planète, notamment celles de protection. Celui qui dégrade doit réparer. Les agriculteurs, les industriels, les transporteurs, qui par leurs comportements, portent atteinte à l'environnement, doivent payer au moyen de compensations diverses.

Le développement durable, de par sa définition, a un caractère intergénérationnel qui renvoie à la notion de patrimoine commun de l'humanité, l'humanité étant entendue comme l'ensemble des générations passées, actuelles et futures. Comme le souligne un proverbe traditionnellement attribué aux Indiens d'Amérique « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

L'insistance de la communauté internationale à préserver le droit des générations futures exprime la nécessité de faire peser sur les générations présentes une responsabilité particulière dans la prise en compte des effets directs ou indirects des actions de l'homme sur le très long terme. Il s'agit d'une obligation de gestion écologiquement rationnelle des ressources naturelles de la planète. En ce qui concerne les ressources naturelles renouvelables, il convient de les exploiter tout en préservant leur capacité de reproduction et pour les ressources naturelles non renouvelables, il convient simplement de ne pas les épuiser. Il s'agit, d'autre part, de l'obligation de ne pas affecter les générations futures par certaines atteintes irréversibles à l'environnement dont l'exemple le plus expressif est donné par les déchets nucléaires qui sont susceptibles d'affecter les générations futures.

6. CONCLUSION

Plus qu'un concept, le développement durable est un modèle de développement qui vise à instaurer une sorte de bien-être universel en humanisant et en « écologisant » l'économie mondiale. Le développement durable propose un monde où pratiquement ce qui est considéré comme anomalies doit disparaître : la misère, la pauvreté, les inégalités, les conflits et toutes les sortes de dérives ou d'écarts de comportements. Il s'agit de l'image

d'un monde plus juste et vivable. Sur cette base, et à tous les niveaux, nous devons faire en sorte qu'il soit promu dans l'intérêt non seulement des générations actuelles mais aussi de celui des générations futures.

DOCUMENTS CONSULTÉS

IRD, 2005 : Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux.

STERN C., 2006 : Le développement durable à petits pas.

GARANE A. ; ZAKANE V. (2008). Droit de l'environnement burkinabè. Ed. jeunesses d'Afrique, Collection Précis de droit burkinabè. Université de Ouagadougou, UFR/Sciences juridiques et politiques.

COSTA N., 2008 : Gestion du développement durable en entreprise.

CES, 2012 : Première session ordinaire de l'année 2012. Thème : « Environnement et développement durable : comment intégrer les questions environnementales dans les stratégies de croissance ? ». Ouagadougou. Burkina Faso.